



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation de marchés
220, 4e Avenue S.E., bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

**MODIFICATION N° 02
À L'INVITATION À
SOUMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités du contrat demeurent les mêmes.

COMMENTARIES :

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

BUREAU DE DISTRIBUTION :

Agence Parcs Canada
Services nationaux de passation de marchés
220, 4e Avenue Sud-Est, bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

Title : Propagation et restauration/remise en état – Parc national des Lacs-Waterton		
N° de l'invitation : 5P420-18-0473/A	N° de la modification : 02	Date: 20 février 2019
N° de référence de SEAG : PW-19-00861046		
L'invitation prend fin :		
At: 14:00	On : 26 février 2019	Time Zone : MST
F.A.B. : Plant: <input type="checkbox"/> Destination: X Other: <input type="checkbox"/>		
Adresser toutes questions à : Kirsten Sage		
Téléphone : (587) 436-5795	Télécopieur : 1-866-246-6893	Courriel : Kirsten.sage@canada.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE Par les présentes nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.	
Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Adresse	
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Titre	
Signature	Date



MODIFICATION NO °02

La présente modification est publiée pour répondre aux questions des soumissionnaires.

1.0 Questions des soumissionnaires

Q1 : « *Quelle est la superficie de l'aire de préparation des lits de semences? »* »

R1 : Environ un hectare.

Q2 : « *Quelle est la superficie du secteur où l'on devra appliquer un paillis humide? »* »

R2 : Il s'agit d'un petit secteur d'une superficie ne dépassant pas 0,25 hectare.

Q3 : « *Quelles sont les spécifications pour le paillis? »* »

R3 : L'Agence Parcs Canada fournira le paillis.

Q4 : « *Où puis-je trouver l'inclinaison de la pente, puisqu'il s'agit d'un facteur déterminant dans le taux du paillis? »* »

R4 : La pente a une inclinaison de 10 % à son point le plus escarpé.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DE MEURENT INCHANGÉES.